Bottens, le 9 avril 2018

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

**Commission des finances**

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 2018-02**
*Relatif aux*
**Dépenses exceptionnelles générées par les projets des architectes pour la création de l'UAPE.**

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Hervé Pittet, Patrick Oyon et Michel Panchaud, s'est réunie le 5 avril 2018, afin de statuer sur l'objet mentionné en titre.

- Les membres de la Commission prennent note que ce montant de CHF 37'000.- est dû.
- Elle s'interroge sur le fait que cette dépense est à considérer comme imprévue et exceptionnelle au sens de l'article 82 du règlement du Conseil communal.
- Elle relève que ce montant peut être supporté par le ménage communal.

A cet effet, la Commission des finances suggère que ce montant soit comptabilisé sur le compte de fonctionnement n° 3581.331 (Collège des Lionceaux). Ce dernier était prévu dans le préavis 2017-06 pour la création d'une UAPE.

**Conclusion**

- vu le préavis municipal N° 2018-02 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal :
de donner à la Municipalité son approbation sur la dépense exceptionnelle, imprévisible et urgente relative aux honoraires d'architectes de CHF 37'000.- générés par le projet d'architectes pour la création de locaux UAPE.

Les membres de la Commission des finances incorpore :

David Bailly, Président | Hervé Pittet | Patrick Oyon | Michel Panchaud, Rapporteur